

COMMUNE DE RANS
FEUILLES D'INFORMATIONS COMMUNALES
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier PV
- Délibération changement opérateur antenne relais
- Délibération adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge
- Délibération défrichement parcelles 12 et 25
- Infos et Questions diverses.

Quorum 8 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20h00.

Brigitte SAVIN désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal (CM) valide à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal.

1) Le Conseil Municipal délibère :

- Délibération changement opérateur antenne relais

Le CM APPROUVE à l'unanimité le changement d'opérateur à partir de 2032. L'entreprise VALOCIM remplacera ATC France. Les loyers annuels passeront de 4 800 € à 14 000 €. Le bail sera de 12 ans.

Vote à 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

- Délibération adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge :

La 1ère délibération pour l'adhésion au SIEMR n'a pas été validée pour une question de date. La Préfecture nous a imposé de délibérer à nouveau.

Le CM VALIDE à l'unanimité l'adhésion au Syndicat. La SOGEDO reste notre partenaire pour les travaux et la maintenance.

Vote à 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

- Délibération défrichement parcelles 12 et 25 :

Afin de changer la canalisation d'eau brute avant la station de relevage, la DDT demande une autorisation de défrichement, approuvée par le Conseil Municipal. Ce défrichement doit se faire le long de la piste cyclable.

Vote à 12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

2) Le Conseil Municipal décide :

- De nommer Jean-Louis MORLIER et Raphaël TEMPESTA titulaires, Eric PIGNY et Fabienne ROUGEOT suppléants au SIEMR.
- D'afficher en mairie et de déposer sur le site internet les Compte- Rendu des CM non

signés, intitulés « feuilles d'informations du Conseil Municipal » ; ceci de ne pas attendre l'approbation du prochain Conseil Municipal pour informer la population.

3) Le maire informe le CM :

➤ A propos du centre bourg :

Les architectes de La Fabrik ont jusqu'en septembre pour nous proposer un avant-projet sommaire (APS).

Le SIDEDEC rappelle de la nécessité de drainer le mur côté rue Basse.

➤ A propos de la Forêt :

- Absence de bûcheron pour finir les travaux d'exploitation des chablis sur la partie Est de la forêt. Par contre la partie Ouest est terminée.
- Les affouages ont rapporté 700 €. Un affouagiste a reçu une pénalité de 300 € pour une erreur d'attribution de 3 grumes.
- La plantation de chênes, en parcelle 39, est un échec total. De ce fait, la Région refuse l'attribution d'une subvention de 5 500 €. Cependant cette collectivité propose une subvention similaire sur les travaux à venir. De plus, le Maire va demander un geste commercial à l'ONF pour replanter.
- Le projet d'empierrement d'un chemin sur 1 200 m sera peut-être revu à la baisse en fonction du devis final. Ce chemin borde les parcelles 42, 33, 32, 31, 30 et la parcelle 24. L'empierrement de cette dernière parcelle ne sera peut-être pas retenu.
- Le projet d'aire de pique-nique sur la Place du 1^{er} mai avance petit à petit en partenariat avec la COMCOM, le CAUE et l'ONF.

➤ A propos de l'ouverture de la micro-crèche :

Le Maire invite les membres du conseil municipal à participer aux portes ouvertes du 26 juillet. Le prochain bulletin communal présentera ce nouveau service privé.

➤ A propos du crépi du clocher :

Le conseil municipal de Ranchot a refusé une participation au prorata du nombre d'habitants, soit 11 800 €. Cette collectivité a cependant octroyé à la commune de Rans une subvention de 5 000 € qui serviront à la rénovation des plafonds de plâtre.

➤ A propos de l'enfouissement des réseaux :

Le SIDEDEC devrait commencer les travaux de la rue du Martinet et de la rue Haute fin août début septembre.

➤ A propos de l'atelier communal :

La grande porte rideau d'entrée a été réparée pour la somme de 1 800 €.

4) Les Commissions Communales informent :

- La commune de Rans conserve 2 sièges à la COMCOM.
- Un dernier conseil d'école s'est tenu en juin. Le nombre d'écoliers est constant donc pas de fermeture de classe.

5) Questions diverses :

Pas de questions en fin de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Signatures :

Le Maire,
Jean-Louis MORLIER.

La secrétaire de séance,
Brigitte SAVIN.

PS : ceci est une note informations communales. Elle fera l'objet d'un Procès-Verbal avec approbation des conseillers lors du prochain conseil municipal.